



# Le Journal de la Veyle



## Sommaire

- RESTAURATION DU MILIEU AQUATIQUE p 2

*Création d'une frayère à brochet  
Réhabilitation du Renom à Marlieux*

- PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES DE LA BASSE VEYLE p 4

- QUALITÉ DE L'EAU p 5

*Quand le contrat de rivière devient réalité  
Un industriel engagé pour la qualité  
Formation sur la gestion du desherbage en collectivité*

- LES PROCHAINES ACTIONS p 8



**D**ans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (\*) le Syndicat Mixte Veyle Vivante est associé comme partenaire consultatif par L'Etat, la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau au titre de structure porteuse de contrat de rivière.

De par le produit de nos études et de nos connaissances du territoire sur les 51 communes adhérentes, nous avons l'ambition fervente de bien mettre en évidence les préoccupations majeures liées au maintien de la bonne qualité environnementale de notre secteur. C'est de cette façon que nous contribuerons par nos actions à l'amélioration de la qualité de l'eau : qualité et diminution des rejets, suivi des pratiques agricoles, état physique et respect des ripsysiles.

Réflexion globale et réalisation de travaux sont les prérogatives du Syndicat Mixte Veyle Vivante, c'est pourquoi, vous trouverez dans ce journal des illustrations de nos actions de nature très diversifiées.

La procédure de l'Arrêté de Protection de Biotope, présentée dans ce journal, montre l'engagement et la cohérence de la volonté politique locale majoritaire, à prendre en compte les enjeux du développement durable pour les territoires et les patrimoines naturels qui nous sont confiés.

Bien que les avancées du projet de loi sur l'eau ne nous donnent pas entière satisfaction, nous resterons très vigilants dans le cadre de son application.

Néanmoins, nous devons apprécier les avancées concrètes de la politique face aux améliorations des pratiques agricoles par la mise en œuvre des bandes enherbées le long des cours d'eau, la réflexion sur la meilleure utilisation des pesticides, la mobilisation et l'implication de certains sites industriels face aux objectifs visant la réduction et la qualité normalisée de leurs rejets.

N'oublions pas, nous sommes tous concernés, car nous sommes des consommateurs donc des pollueurs potentiels.

Par notre civisme portons nous garants du patrimoine qui nous a été confié !

Le Président, Guy Pelletier ■

### (\*) OBJECTIF

Établir un cadre communautaire pour la protection des eaux intérieures de surface, de transition, côtières et souterraines, en vue de prévenir et de réduire leur pollution, promouvoir leur utilisation durable, protéger leur environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

# Restauration du milieu aquatique

Suite à la convention signée entre la commune, le Syndicat et l'association de pêche le Gardon de la Veyle, une frayère d'environ 8000 m<sup>2</sup> a été aménagée en octobre 2004 sur un terrain communal situé à la confluence entre l'Ètre et la Veyle à Polliat.

Cette prairie, naturellement inondable, a été aménagée pour garder un volume d'eau plus important et sur une plus longue durée après une période de crue. En effet, beaucoup d'espèces de poissons, dont le brochet, espèce emblématique des cours d'eau de plaines, ont besoin pour se reproduire de zones inondables avec de la végétation aquatique. Hors, ces zones ont eu tendance à disparaître ou sont devenues

inhospitalières : fossés recalibrés, remblaiement, diminution des prairies et crues beaucoup trop rapides.

Une frayère d'environ 8000 m<sup>2</sup> a été aménagée en octobre 2004



## Création d'une frayère à brochet sur un terrain communal à Polliat

Sur la Veyle, un autre problème vient s'ajouter : les manipulations aléatoires des vannes des moulins qui entraînent des variations importantes des niveaux d'eau et qui peuvent mettre à sec les frayères.

Ainsi, un petit ouvrage hydraulique (type Thou d'étang Dombiste amélioré) a donc été créé pour permettre de conserver un niveau d'eau suffisant pendant environ 40 jours entre février et fin avril.

La gestion de l'ouvrage est confiée à l'association de pêche. Les travaux ont été réalisés par le Syndicat grâce à l'aide financière de l'État, l'Agence de l'eau, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Supérieur de la Pêche, la Fédération de pêche et toutes les



associations de pêche du bassin de la Veyle, soit plus de 90% d'aides.

Sur la durée du contrat de rivière c'est une dizaine de sites qui vont être réaménagés de la sorte.

## RÉAMÉNAGEMENT DU RENOM DANS LA TRAVERSÉE DE MARLIEUX

### Trois objectifs pour les travaux

- retrouver des berges plus naturelles et une rivière plus accueillante pour la faune aquatique, notamment l'été avec des débits très faibles (voire nuls les deux dernières années),
- stabiliser les berges compte-tenu des contraintes environnantes (maison, ponts etc.),
- profiter de la situation au centre du village pour créer une zone verte paysagère pour la population

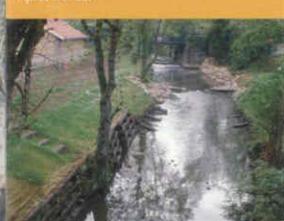
### Les contraintes locales étaient assez nombreuses

- berges artificielles et très abruptes,
- traversée de village imposant des précautions pour ne pas créer de risques d'inondations supplémentaires,
- secteur très fréquenté par la population et les pêcheurs,
- très faible débit l'été

### Avant travaux



### Après travaux



## Le calme après la tempête au bord du Renom !

"Parfois, on croit bien faire, et puis, on vient vous dire après coup que vous avez mal fait !" Quand le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts s'aperçoit que des poteaux électriques en béton ont été placés pour soutenir les berges du Renom et former barrage sur la petite rivière qui arrose Marlieux, il informe les riverains et la Société de Pêche que leurs aménagements ne sont pas conformes à la réglementation. Il faut remettre en état sous peine de poursuites judiciaires. Commence alors une concertation entre le Maire de Marlieux, la DDAF et le Syndicat mixte Veyle Vivante qui propose un projet de réhabilitation dans les règles de l'art. Proposition adoptée. Les travaux de restauration des berges par génie écologique\* et d'aménagements paysagers sont achevés.



En trois semaines, ce petit coin de village a retrouvé un cachet et un charme délicieux, pour la plus grande satisfaction des uns et des autres.

## Une interview de Lucette Janin et Denis Planche

Riverains du Renom à Marlieux

### On attend le retour des promeneurs et pêcheurs

*Si Lucette Janin, propriétaire d'un verger au bord du Renom considère les travaux qui viennent d'être réalisés comme un progrès, elle ne cache pas que l'affaire était mal partie :*

*"Quand on est riverain, on est propriétaire de la moitié de la partie de rivière qui borde votre terrain. Mais quels sont vos devoirs et vos droits ? Ça, personne ne vous le dit. Alors, quand on vous ordonne de faire des travaux de remise en état sous peine de procès, vous tombez de haut. Heureusement, grâce à la ténacité du Syndicat Veyle Vivante, on a fini par se mettre d'accord sur un projet de réhabilitation. Les travaux ont été fort bien menés et le résultat est là : c'est incontestablement mieux qu'avant. On va revenir pique-niquer au bord de cette rivière à laquelle nous sommes si attachés depuis des générations."*

### Un travail d'artiste !

*Pour Denis Planche, artisan installé sur la rive gauche du Renom, même satisfaction finale... malgré des débuts pénibles :*

*"Personne n'aime que l'administration vous impose quelque chose que vous ne demandez pas. Quand la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts nous a menacés d'un procès, on n'a pas trop apprécié. Mais la concertation s'est mise en place et nous avons vite compris que le Syndicat Veyle Vivante maîtrisait parfaitement son sujet. Même sentiment avec l'entreprise de Monsieur Chassagne chargée des travaux : je lui tire mon chapeau pour la qualité de sa prestation. Maintenant, le lit du Renom a retrouvé sa forme d'autrefois. Même le rétrécissement artificiel est exactement au même endroit que l'ancien qui s'était fait naturellement !"*

## On a rectifié les erreurs du passé

La phrase de Paul Michaud, Maire de Marlieux. Pour Paul Michaud, Maire de Marlieux, cette opération est une réussite. La commune retrouve un espace de promenade et de détente au bord de la rivière. "On a pu rectifier les erreurs du passé grâce à l'entente entre la commune, les riverains et la société de pêche sous le contrôle du Syndicat Veyle Vivante et des services de la DDAF."



Les zones humides ont régressé de 50 % en France ces trente dernières années et notamment les prairies humides le long des cours d'eau.

Il devient urgent d'essayer de préserver celles qui restent et qui jouent un rôle très important dans le cycle de l'eau et la biodiversité.

// 500 ha  
du bocage bressan  
particulièrement  
préservé //

Projet de

# préservation

des zones humides

# de la Basse Veyle

Hormis les Dombes et le val de Saône, bien connu par ailleurs et faisant l'objet de procédures de préservation concertées à travers NATURA 2000, d'autres zones humides sont remarquables à plus d'un titre sur le bassin de la Veyle.

Parmi celles-ci figurent les prairies humides bocagères de la Basse-Veyle sur les communes de Bliziat, Perrex, St Jean sur Veyle, Laiz et Pont de Veyle.

Le secteur de la Basse-Veyle qui couvre environ 500 ha, soit moins de 1 % du bassin versant est caractérisé par la présence quasi-continue de prairies inondables avec un réseau de haies typiques du bocage bressan particulièrement préservé. Ce territoire façonné par la main de l'homme est issu de plusieurs siècles de pratiques agricoles d'élevage en équilibre avec l'environnement.

Pour essayer de préserver cette zone, faire prendre conscience à la population de son intérêt et initier une démarche constructive avec les usagers du territoire, notamment les agriculteurs, le Syndicat et la Frapna se sont associés pour proposer au Préfet de prendre un Arrêté de Protection de Biotope\* ayant pour but de reconnaître la qualité de ce territoire et d'empêcher son altération ou sa destruction (arrachage des haies, retournement des prairies, extraction de granulats...).

## Plusieurs enjeux importants sont liés à cette zone :

- vaste champ naturel d'expansion des crues de la Veyle protégeant les villages aval de Pont de Veyle, Laiz et Crotzet,
- "filtre" naturel des pollutions provenant du bassin versant à l'amont,
  - réserve de biodiversité avec la présence de plusieurs espèces animales et végétales rares et protégées,
  - réserve en eau souterraine de qualité
    - paysage remarquable de bocage bressan très apprécié des promeneurs et autres vtt-tistes.





Suite à la signature tant attendue du contrat de rivière le 23 janvier 2004, beaucoup de communes ont décidé de lancer leurs programmes d'assainissement collectif.

Ce sont 18 projets qui ont débuté concernant 14 communes ! Entre 2004 et 2006, 7 ouvrages d'épuration vont être construits ou renouvelés, les réseaux réhabilités dans 5 communes et étendus dans 8 autres pour un total de 5 300 000 € environ.

Ainsi, à titre d'exemple, à Martieux un lit filtrant planté de roseaux (technique d'épuration biologique des eaux) va être mis en œuvre en remplacement de l'ancienne station d'épuration qui dégradait la qualité du Renom.

Buellas et St-Denis-les-Bourg vont réhabiliter leurs réseaux pour diminuer les eaux claires parasites arrivant aux stations d'épuration.

Pont de Veyle améliore sa filière boue en construisant un traitement par lit filtrant planté de roseaux.

# Qualité de l'eau



## ■ ■ ■ Quand le contrat de rivière devient réalité

*L'exemple de St-André-sur-Vieux-Jonc*

**Bernard Quivet, Maire de Saint-André sur Vieux-Jonc**

### Comment avez-vous pris conscience que votre réseau d'assainissement était défectueux ?

Tout a commencé par une forte pollution de la rivière en janvier 2002. Des centaines de poissons sont morts en quelques jours. Que s'est-il passé exactement ? Nul ne le sait. Mais ça a été un véritable coup de sermoine dans le village. Une vanne fermée malencontreusement (accident ou malveillance ?) a provoqué le rejet des eaux usées directement dans le Vieux-Jonc, entraînant une pollution mortelle pour la faune aquatique.

### Quelle a été votre réaction ?

Nous avons ordonné une enquête par un organisme indépendant : la SOGEDO. L'investigation sur le terrain a mis en évidence la vétusté de notre réseau qui date de 1959. Conduites ensablées, infiltrations, canalisations cassées provoquaient d'importants désordres hydrauliques par temps de pluie. Des fossés «sauvages» se déversant directement dans la rivière n'arrangeaient pas la situation. Quant au déversoir d'orage situé à l'entrée de la station d'épuration, il s'est avéré inadapté et pouvait provoquer de nouvelles pollutions.

### Quelle décision avez-vous prise alors ?

Nous n'avions d'autre choix que d'entreprendre des travaux pour remédier à ces dysfonctionnements. La décision a été prise par un conseil municipal unanime en 2003. Dans quelques temps, nous allons renégocier la convention qui nous lie aux Salaisons de Saint-André, propriétaires de la station d'épuration. Nous avons décidé de mettre en place un dispositif permettant de savoir avec précision qui apporte quoi à la station.

### Concrètement ça se passe comment ?

Tout simplement nous prévoyons deux conduites séparées munies d'un compteur. L'industriel s'est montré très coopératif et va effectuer les travaux qui s'imposent au niveau de la station d'épuration.

### Où en sont les travaux dans la commune ?

Ils ont commencé en février 2005 et doivent s'achever fin juin.

Cela cause évidemment quelques désagréments, notamment pour les commerçants. Mais chacun a bien compris l'enjeu : un réseau en parfait état pour une rivière plus propre.

### Quel est le coût des travaux ?

C'est la plus importante dépense que nous engageons depuis longtemps : 628 000 ETTC. Heureusement, nous bénéficions de subventions du Conseil Général à hauteur de 30 % du montant HT, du Conseil Régional au titre du Contrat de Rivière à hauteur de 31 950 € et nous espérons un complément de l'Agence de l'Eau. La commune a contracté un emprunt sur 25 ans. Nous avons aussi augmenté la taxe d'assainissement qui passe de 1 € à 1,30 € le m<sup>3</sup>.

“ C'était le prix à payer pour que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent pêcher et pique-niquer au bord d'un Vieux-Jonc toujours jeune ”

## Salaisons Saint-André un industriel engagé pour la qualité

Chaque jour, 12 tonnes de saucissons, 8 tonnes de jambons cuits, et 9 tonnes de charcuteries diverses sortent des Salaisons. Au total, près de 30 tonnes de charcuterie sont élaborées quotidiennement dans l'entreprise de Saint-André sur Vieux-Jonc, qui emploie 175 personnes et que l'on peut qualifier de citoyenne, au regard de son attitude responsable après la pollution de la rivière en 2002.

### **Vous attendiez-vous à une pollution aussi spectaculaire ?**

Pas du tout. Nous avons été très choqués par cette pollution. Cette vanne fermée malencontreusement, a provoqué le rejet direct de toutes les eaux usées dans le Vieux-Jonc. Une véritable catastrophe pour la faune... et un électrochoc pour nous.

### **Comment avez-vous réagi ?**

En nous engageant complètement dans le Contrat de Rivière. Là, on est entouré de spécialistes de l'eau, on se concerta pour mettre en place les meilleures réponses aux problèmes. C'est aussi un engagement fort de la part de notre entreprise : tout faire pour limiter au maximum les rejets polluants dans la nature. Chez nous, cela correspond à une mentalité largement partagée à tous les niveaux de la hiérarchie.

### **Comment cela se traduit-il concrètement ?**

Pour lutter contre l'eutrophisation, nous sommes engagés à réduire les rejets de phosphore qui avaient été mis en évidence par les analyses. Nous avons cherché d'où venait ce phosphore et nous avons trouvé : il provenait essentiellement des produits lessivés utilisés pour l'entretien des laboratoires. Après négociation avec notre fournisseur, nous avons obtenu que les lessives que nous utilisons ne contiennent pas de phosphore. Et croyez-moi, ça lave aussi bien. Je le dis pour que les ménagères de la commune s'y mettent !

### **Avez-vous constaté une amélioration ?**

Le résultat ne s'est pas fait attendre : l'objectif du Contrat de Rivière (moins de 2 mg/l en phosphore) est respecté. L'amélioration a été immédiate. Mais vous savez, notre engagement en faveur de l'environnement ne s'arrête pas là : cela fait longtemps que nous pratiquons le tri sélectif et depuis les problèmes de légionellose dont la presse a beaucoup parlé, nous surveillons de très près nos rejets dans l'air. Nous faisons analyser nos tours aéroréfrigérants tous les mois, alors que la législation actuelle n'impose qu'un contrôle de légionella par trimestre.

### **Comment se sont passés les contacts avec les services de l'Etat ?**

Eh bien au tout début de cette histoire, nous avons dû payer une amende avec la commune et la société qui gère la station d'épuration. Cette station, nous en sommes propriétaires. Cela nous oblige à assumer toutes nos responsabilités. C'est ce que nous faisons. Depuis début 2004, nous avons intégré la maintenance de la station de manière à maîtriser totalement son entretien. Des travaux vont y être entrepris prochainement : mise en œuvre de l'autosurveillance de la station d'épuration en vue de comptabiliser les charges en provenance de chez nous et de la commune, suppression du déversoir d'orage en tête de station et mise en place de matériel de mesure des charges rejetées. Ces derniers mois nous ont démontré que les services administratifs (Direction des Services Vétérinaires, Service des Installations Classées, DDAF) que l'on considère souvent comme des gendarmes sont aussi des femmes et des hommes compétents, qui nous aident dans la mesure où ils constatent notre réel engagement vers la qualité maximale. Pour l'environnement comme pour tout.

**Bressor**  
Grèges

#### **ORIGINE DES POLLUTIONS**

Eaux de lavages - Produits lessivés  
Perte de matière première

#### **ENGAGEMENTS PRIS AVEC LE CONTRAT DE RIVIÈRE**

Diminution de la consommation d'eau - Respect des normes de rejets de 2 mg/l, de phosphore en sortie de station d'épuration

#### **2004 ACTIONS ENGAGÉES**

- Diminution des produits phosphorés
- Diagnostic des réseaux
- Pas de résultats chiffrés sur le phosphore

#### **OBJECTIFS**

- Suppression complète des produits phosphorés
- Etude et mise en place d'un traitement complémentaire du phosphore

**Bressor**  
Servas

#### **ORIGINE DES POLLUTIONS**

Eaux de lavages - Produits lessivés  
Perte de matière première

#### **ENGAGEMENTS PRIS AVEC LE CONTRAT DE RIVIÈRE**

Diminution de la consommation d'eau - Respect des normes de rejets de 2 mg/l, de phosphore en sortie de station d'épuration

#### **2004 ACTIONS ENGAGÉES**

- Diminution des produits phosphorés
- Diagnostic des réseaux
- Passage de 25 mg/l à 12 mg/l en phosphore en sortie de station d'épuration

#### **OBJECTIFS**

- Suppression complète des produits phosphorés
- Etude et mise en place d'un traitement complémentaire du phosphore

**La Bresse**  
Digne B2C

#### **ORIGINE DES POLLUTIONS**

Eaux de lavages, Produits lessivés,  
Sang, Jus de cuisson

#### **ENGAGEMENTS PRIS AVEC LE CONTRAT DE RIVIÈRE**

Respect des normes de rejet dont 2 mg/l, de phosphore en sortie de station d'épuration

#### **2004 ACTIONS ENGAGÉES**

- Diminution de 90 % des produits de nettoyage à base de phosphore
- Amélioration des réseaux d'eau

#### **OBJECTIFS**

- Suppression de tous les produits phosphorés
- Etude d'un traitement complémentaire du phosphore si nécessaire

**weber**  
broutin

#### **ORIGINE DES POLLUTIONS**

Eaux de lavages-Résidus produits

#### **ENGAGEMENTS PRIS AVEC LE CONTRAT DE RIVIÈRE**

Respect des normes de rejet dont 300 mg/l, de DCO\* en sortie de station d'épuration

#### **2004 ACTIONS ENGAGÉES**

- Baisse de 27 % des pertes de production
- Réduction de 12 % du volume d'eau consommé

#### **OBJECTIFS**

- Baisse de 40 % des pertes de production
- Etude d'un nouveau système de traitement pour respecter les normes fixées

# Formation sur la gestion du désherbage en collectivité

En 2004 et 2005, les agents techniques communaux puis les élus des communes adhérentes au Syndicat ont suivi une formation sur la gestion du désherbage en collectivité.

## LE CONTRAT INITIAL

Les analyses d'eau réalisées par le Syndicat montrent une pollution régulière par certains herbicides utilisés par les collectivités. Un bilan des pratiques des communes confirme ces analyses et a permis d'identifier certaines pratiques inadéquates. Une formation s'imposait donc pour corriger ces pratiques et pour mener une réflexion plus générale sur l'action de désherbage en collectivité.

## LE CONTENU DE LA FORMATION

Point de départ de la formation : la définition du terme «Désherber» : enlever une herbe indésirable dans un contexte donné. Ainsi une pâquerette sera désherbée sur un terrain de sport, alors qu'elle sera appréciée dans un jardin d'agrément...

**Puis les différentes questions relatives au désherbage ont été analysées : Pourquoi ? Où ? Comment ?**

### 1-Dans quel but désherbe-t-on ? Pourquoi ?

L'utilisation quasi systématique des herbicides a en effet conduit bon nombre de collectivités à ne plus se poser cette question... Et à employer ces produits chimiques, rémanents\* et potentiellement dangereux, de manière inconsidérée au détriment de l'environnement et des usagers.



Exercices pratiques lors de la formation

### FORMATION 2004

- ✓ 87 agents communaux formés
- ✓ 10 jours de formation
- ✓ 48 communes formées

### FORMATION 2005

- ✓ 36 élus formés
- ✓ 3 jours de formation
- ✓ 27 communes formées

### 2-Où et comment désherber ?

On peut désherber partout mais pas n'importe comment. En effet, le désherbage chimique des cours d'école, crèches ou autres espaces publics fréquentés, des zones proches de points d'eau est-il concevable ? Non ! mais heureusement d'autres méthodes de désherbage, dites méthodes alternatives, existent.

### 3-Les méthodes alternatives de désherbage

Peu connues en France bien que déjà utilisées avec succès dans certaines villes, ces techniques sont éprouvées dans de nombreux pays européens où l'emploi des pesticides en collectivité est interdit. Ces techniques alternatives sont efficaces, sans danger pour l'environnement, l'utilisateur et son entourage. Elles peuvent être mécaniques (balayuses, binette, sabots rotatifs), thermiques (gaz ou infra rouge), à vapeur (eau chaude sous pression)... Ces techniques sont amenées à se développer dans les prochaines années.

### 4-Le désherbage chimique

Le désherbage chimique étant encore très utilisé, la formation a fait le point sur les pratiques à impérativement respecter pour que le désherbage soit efficace, pour protéger l'environnement, sa santé et celle des autres. Choix, achat et stockage du produit ; lecture d'étiquette de bidon, protection de l'applicateur (gants, bottes, lunettes, combinaison en nitrile\*) ; dosage du produit (ni plus, ni moins que les préconisations d'utilisation), réglage du matériel et rinçage du pulvérisateur sur zone

enherbée sont autant de connaissances techniques à parfaitement maîtriser ! Pour mettre en application ces bonnes pratiques, des exercices en plein air ont été réalisés avec les agents communaux. Contrairement aux apparences, dans tous les cas le désherbage chimique reste une opération complexe, très technique et délicate à réaliser ! ■

## LE BILAN

Au sein des collectivités, la mise en œuvre des bonnes méthodes de désherbage aux bons endroits, des bons gestes techniques et de certaines améliorations matérielles devraient permettre de diminuer les transferts de pesticides vers les eaux.

### MÉTHODES DE DESHERBAGE ALTERNATIF



Mécanique : sabots rotatifs



Thermiques gaz



Mécanique : brosses



Eau chaude - vapeur

### UTILISATEURS PESTICIDES

90 % AGRICULTURE

10 % USAGE NON AGRICOLE : communes, DDE, particuliers, SNCF, autoroutes, base militaire

### IMPACT SUR QUALITÉ DE L'EAU

50 % AGRICULTURE

50 % USAGE NON AGRICOLE : communes, DDE, particuliers, SNCF, autoroutes, base militaire

# Lexique

## GÉNIE ÉCOLOGIQUE

En aménagement des berges, c'est un savoir - faire utilisant les capacités naturelles des racines des végétaux (notamment les saules) à fixer les sols et donc à les protéger des érosions tout en recréant une berge vivante.

## DCO

(Demande Chimique en Oxygène)

Paramètre mesurant la pollution chimique organique dans l'eau

## BIOTOPE

Différents milieux plus ou moins naturels, lieux de vie nécessaires à la reproduction et au développement d'une ou plusieurs espèces animales ou végétales.

## BOCAGE

Paysage typique de la Bresse que l'on trouve ailleurs en France (Normandie, Bourgogne etc...) constitué par de petites parcelles délimitées par un réseau de haies important, témoin d'une agriculture de polyculture-élevage.

## NITRILE

Le nitrile est un matériau étanche aux vapeurs de pesticides qui protège la peau (qui elle n'est pas du tout étanche à ces vapeurs) de l'utilisateur de ces produits.

## PRODUITS RÉMANENTS

Produits, une fois répandus, ayant une persistance d'action pouvant être très longue (plusieurs mois à plusieurs années) et donc dangereux à long terme pour l'environnement et la santé.



## Les prochaines actions

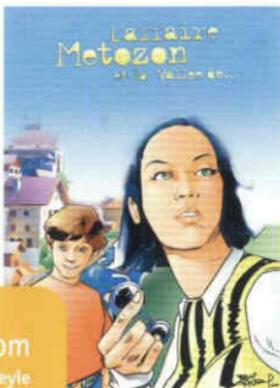
### Entretien des boisements de berges

2005 verra également le lancement du plan de gestion et d'entretien des boisements de berges : replantation de ripisylvie là où elle a disparu et où sa présence est la plus importante pour l'ombrage, le maintien des berges et la vie aquatique. Entretien des boisements âgés, enlèvements d'embâcles sur les secteurs à risque vis-à-vis des inondations (amont des zones habitées, des ouvrages hydrauliques etc...).

Des aménagements tels que ceux effectués sur le Renom à Marlieux (épis, déflecteurs) seront réalisés sur les secteurs de la Haute Veyle et ses affluents qui ont été trop recalibrés par le passé, en collaboration avec les associations de pêche locales.

### Une BD pour comprendre...

Un projet de bande dessinée à destination des collégiens, (mais les parents auront également le droit de la lire !) retraçant le contenu du contrat de rivière sur fond d'intrigue policière dans le cadre d'une affaire de pollution est également à l'étude pour la rentrée scolaire 2005/2006.



Marquand Edition  
Collection Prosp'Acteurs  
Co-scénaristes Djan et Marquand  
Dessinateur : GLAUDEL



Site internet  
[www.veyle-vivante.com](http://www.veyle-vivante.com)

Le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante en cours de construction vous permet déjà de vous informer sur les actions du syndicat.

Syndicat Mixte  
Veyle Vivante

77, route de Mâcon  
01540 VONNAS  
Tél. 04 74 50 26 66 - Fax 04 74 50 02 68  
E-mail : [veyle-vivante@wanadoo.fr](mailto:veyle-vivante@wanadoo.fr)

**Horaires secrétariat :**

Les lundi et vendredi de 9 h à 12 h - 13 h à 17 h  
Les mardi et jeudi de 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Credits photos : FEDERIC - Bretagne,  
P. PAULAT, C. THEVENET, SYNDICAT MIXTE VEYLE  
VIVANTE, T. MOROULOUTHY.

Conception, rédaction  
Syndicat mixte Veyle Vivante, L'EXPRIMEUR  
Impression : L'EXPRIMEUR

Semaine  
de l'environnement  
30 mai au 5 juin

De nombreuses activités  
sont organisées  
par la commune  
de St-Denis-les-Bourg

Renseignements :  
Mairie - 04 74 24 24 64